

## Partie I - Informations générales

État membre France

Numéro de référence de l'État membre

Région(s)

Statut de région assistée

Région non assistée – statut «n»

Autorité d'octroi

Adresse postale

50 rue Henry Farman - 75720 PARIS CEDEX 15

Nom

Adresse internet

Direction générale de l'aviation civile

Intitulé de la mesure d'aide

Régime de soutien français à l'innovation et au développement durable du transport aérien

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

Décret 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Non

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

1/1/2017

Durée fin

31/12/2020

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Limitée à certains secteurs

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

C.30.30-Construction aéronautique et spatiale

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

145,000,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

0

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy - Loan/ Repayable advances

Veuillez préciser:

Veuillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Non

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)		
Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)		
Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)		
Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)		
Recherche fondamentale [article 24, paragraphe 2, point a)]	100	0
Recherche industrielle [art. 25, paragraphe 2, point b)]	50	20
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]	25	20
Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50	20
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recherche (art. 26)	50	0
Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)		

Aides en faveur de la protection de  
l'environnement (art. 36 à 49)

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide Date de début	Type de calamité naturelle Date de fin
--	---	---

### Partie III - Pièces jointes:

---

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe:
RGEC Information Régime Transport aérien 19122016.docx	Texte du régime